

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 39 (1910)

Heft: 7

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On trouve dans ce petit ouvrage non seulement un choix de 1134 problèmes de géométrie, mais encore, dans sa première partie, une étude raisonnée du calcul des surfaces et des volumes, basée sur l'intuition. La seconde partie renferme des problèmes sur l'arpentage, le partage des terrains, la construction des figures, etc.

Le livre de M. Pasche convient parfaitement à nos écoles régionales et pourra même avoir sa place dans nos écoles secondaires.

J. AEBISCHER.

VIII

DR GUBLER, **Aufgaben aus der Allgemeinen Arithmetik und Algebra für Mittelschulen**, IV. Heft. un vol. de 61 pages. — Prix : 1 fr. 20.

Cet ouvrage est un complément que, sur le désir qui lui a été souvent exprimé par des professionnels, l'auteur vient d'ajouter aux trois précédents recueils qu'il avait composés pour l'enseignement des mathématiques dans les Ecoles normales et les Gymnases. Il présente le même genre de mérites.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — M. l'abbé Dr Dévaud inaugurera ses cours de pédagogie à l'Université de Fribourg le vendredi 29 avril prochain. Pendant le semestre d'été 1910, le nouveau professeur traitera de la méthodologie générale le mercredi et le vendredi, de 5 à 6 h. du soir.

— M. L. Genoud, directeur du Technicum, a introduit dans cet établissement le régime disciplinaire du « self-gouvernement ». Professeurs et élèves se déclarent enchantés de cette innovation.

Valais. — A la suite d'un rapport de M. Burgener, chef du Département de l'Instruction publique, concernant l'application de la loi sur les traitements des instituteurs et institutrices, le Conseil d'Etat invite ledit Département à prendre des mesures en vue d'assurer aux intéressés le paiement intégral de leur traitement de la part des communes. En outre, le Département de l'Instruction publique est autorisé à sévir contre les administrations communales ou même contre les membres du personnel enseignant qui contreviendraient à la loi.

Vaud. — A partir de l'année scolaire 1910-1911, l'organisation des établissements secondaires de Vevey et les plans d'études subiront quelques modifications.

L'ancienne « section industrielle » prend le nom de « section

scientifique ». Elle comprendra quatre années d'études de 12 à 16 ans. L'ancienne 5^{me} industrielle est supprimée. En revanche, les élèves sortant de la préparatoire à 10 ans et qui se destinent à la section scientifique ont la faculté de suivre avec la 6^{me} et la 5^{me} classiques toutes les leçons de cette classe, sans latin. Les heures de latin sont remplacées par des leçons de français et d'arithmétique. Ce sera la préparation normale pour la 4^{me} scientifique qu'ils aborderont à 13 ans. On pourra, toutefois, entrer directement en 4^{me} scientifique après un examen portant sur le programme primaire du degré intermédiaire, mais ces élèves auront à suivre pour diverses branches des leçons de raccordement. L'anglais (ou l'italien) sera obligatoire dans cette section à partir de la 3^{me} classe. En sortant de la 1^{re}, les élèves reçoivent leur certificat d'études secondaires et entrent sans examen au Gymnase scientifique de Lausanne.

Dans la section classique, l'étude du grec ne commence qu'en 3^{me}. Les élèves qui ne se destinent pas à une carrière pour laquelle cette connaissance est exigée ont la faculté de remplacer le grec par l'anglais à partir de la 3^{me}. Des leçons de sciences seront données dans toutes les classes; dans les classes inférieures sous forme de leçons de choses.

L'école supérieure comptera 6 classes. Entrée dans la 6^{me} à 10 ans. Les programmes ne subissent pas de grands changements. Toutefois, plus de temps sera donné à l'arithmétique et toutes les classes recevront un enseignement scientifique.

Tessin. — Les 21 et 22 mai prochain aura lieu à Lugano un Congrès international pour l'éducation physique de la femme, auquel participeront plusieurs sociétés suisses et italiennes. Sont déjà annoncées celles de Florence, Turin, Gênes, Sienne, Milan, Sestriponente, ainsi que celles de Lausanne et Genève.

Le jury sera choisi parmi les personnes les plus compétentes en la matière d'Italie et de Suisse.

France. — Le VI^{me} Congrès diocésain vient d'avoir lieu à Paris, sous la présidence de Mgr Amette. Pendant quatre jours, de nombreux congressistes ont assisté aux séances, dans lesquelles on a discuté la grave et importante question de l'école. Dix mille hommes ont pris part à la manifestation finale et accepté les résolutions suivantes : Les traitements des instituteurs doivent être relevés par la fixation d'un minimum de début, avec avancement régulier et retraite assurée à tous ceux qui auront consacré une partie notable de leur vie au service de l'enseignement libre; le diocèse de Paris doit se pourvoir d'Ecoles normales pour la formation des futurs ins-

tituteurs et institutrices ; on continuera d'unir tous les efforts pour retirer des mains des enfants chrétiens les manuels condamnés ; on s'efforcera d'assurer le recrutement des écoles chrétiennes, notamment par la création de cantines scolaires ; on préconisera la mutualité ; on favorisera le groupement des chefs de famille en association, etc. Le Congrès affirme encore la nécessité de préparer l'enfant à la vie professionnelle au sortir de l'école et estime que cette préparation peut être utilement faite au patronage avec le concours de professionnels appartenant aux diverses industries. Il émet le vœu : que soient maintenues à Paris, au moins deux écoles commerciales diocésaines destinées à recevoir comme boursiers les meilleurs élèves des écoles libres ; qu'il soit institué à la tête de ces écoles, un Comité de patronage composé de commerçants et d'industriels chrétiens, chargés de contrôler l'enseignement et de veiller aux intérêts matériels de ces établissements ; que les amicales se conservent et prospèrent en nombre et en intensité là où elles existent ; enfin, que les écoles qui n'en ont pas encore ne tardent pas à les voir surgir et fleurir autour d'elle.

Allemagne. — Une enquête ouverte dans l'école municipale de commerce de Munich a donné les résultats suivants :

15 % des élèves étaient abstinents.

24,9 % faisaient usage de boissons alcooliques d'une façon irrégulière.

55,3 % absorbaient des boissons alcooliques plusieurs fois par jour.

Les notes moyennes obtenues par les élèves étaient d'autant moins bonnes que ceux-ci consommaient davantage d'alcool.

— Le Ministre des Cultes de Prusse a fait distribuer aux enfants des écoles primaires et des instituts 150,000 exemplaires de l'un des derniers numéros du journal des patineurs de l'Allemagne. Le Ministre espère ainsi arriver à augmenter sensiblement le nombre des écoliers qui s'adonnent au patinage, sport qu'il considère comme le plus éminemment capable de développer et assouplir le corps.

— Potsdam, Elberfeld, Bonn, Breslau, Bromberg, Gotha, Bourg, Hambourg, Hanovre, Kolberg, Magdebourg, Posen, Solingen, Spandau, Königshütte ont créé des écoles spéciales pour bégues. Par contre, les petites villes et les campagnes allemandes ne sont pas dotées d'institutions semblables.

— Le Conseil municipal de Brême a repoussé à l'unanimité, moins les voix des socialistes, un certain nombre de motions

socialistes tendant à ce que l'on abandonne les poursuites disciplinaires contre les instituteurs qui ont envoyé à Bebel un télégramme de félicitation, à ce que l'on supprime la prière du matin dans les écoles ainsi que la célébration des fêtes patriotiques.

Japon. — La loi de 1900 rendait obligatoire la fréquentation des écoles primaires pendant quatre années, tandis que celle des écoles complémentaires était facultative. La loi scolaire actuelle, entrée en vigueur le 1^{er} avril 1908, stipule que les deux années d'enseignement complémentaire seront incorporées aux quatre années d'enseignement primaire, portant ainsi à six ans la durée de la scolarité obligatoire. L'enseignement complémentaire demeure facultatif.

Turquie. — Emroulla Effendi, le nouveau ministre de l'Instruction publique, à Constantinople, a fait mander auprès de lui M. Mamboury, professeur de dessin aux écoles primaires de Lausanne (actuellement en congé à Constantinople) et l'a prié de lui présenter un rapport sur l'enseignement du dessin dans les écoles primaires, supérieures et secondaires à Constantinople.

M. Mamboury sera piloté dans ces établissements par Salih Azif Bey, docteur en droit, inspecteur de l'Instruction publique.

Emroulla Effendi paraît décidé à réorganiser entièrement l'enseignement du dessin en Turquie. Il enverra probablement en Suisse un certain nombre de professeurs turcs pour y étudier les méthodes d'enseignement.



ERRATA

Dans l'article « Colonies de vacances de la ville de Fribourg » paru dans le numéro du 15 mars, au lieu de : « Est-il établi une fiche médicale pour chaque colonie ? » (p. 130) lisez : Est-il établi une fiche médicale pour chaque colon ?

Page 132 : Au lieu de « l'œuvre primée des colonies de vacances » lisez : l'œuvre privée des colonies de vacances.



MOT POUR RIRE

Un agent de police arrête un musicien ambulancier.

— Avez-vous des papiers ?

— Non.

— C'est bien ; vous allez m'accompagner immédiatement !

— Volontiers !... dans quel ton ?